



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats membres

Question écrite n° 65848

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les propos tenus par le président de la Commission européenne devant le Parlement européen sur les rapports entre l'Union européenne et ses citoyens. Au cours de son intervention, le président de la Commission européenne a déclaré que « la responsabilité directe de l'inefficacité et de l'impopularité de la législation européenne incombe, pour une part non négligeable, aux Etats membres ». Ces propos sont extrêmement durs à l'encontre des Etats membres, et plus précisément des gouvernements. En conséquence, il lui demande de lui préciser la position du gouvernement français face à ce constat exprimé par le président de la Commission européenne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les propos tenus par le Président de la Commission européenne concernant la législation européenne et la façon dont elle est perçue par les citoyens. La législation européenne est parfois mal comprise par les citoyens européens dans la mesure où le fonctionnement institutionnel de l'Union ne leur est pas très familier. Le Gouvernement s'est attaché à développer l'information sur les institutions européennes, au niveau national et régional. Il est en effet nécessaire d'accroître la lisibilité du projet européen, afin de renforcer l'adhésion des citoyens européens. A Nice, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont décidé de poursuivre dans cette voie et d'orienter leur réflexion autour de quatre thèmes : statut juridique de la charte des droits fondamentaux, simplification des traités, clarification des compétences de l'Union et des Etats membres, rôle des Parlements nationaux. Le Gouvernement a souhaité engager cette réflexion en recueillant l'avis des citoyens sur la construction européenne. Aussi, a-t-il décidé d'organiser un large débat associant toutes les composantes de la nation, notamment les élus, les partenaires sociaux, les milieux économiques et universitaires et les associations. Ces échanges nourriront la réflexion du Gouvernement sur l'avenir de l'Union dans la perspective du Conseil européen de Laeken, qui devrait décider la mise en place d'une convention, chargée de préparer les travaux de la prochaine conférence intergouvernementale.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65848

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5287

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6733